

2.1.2 / 2.1.5

Droits humains et syndicaux et égalité / Droits humains :

Résolution : Education et élimination de la violence envers les femmes

Proposée par: FETE-UGT/Espagne, FECCOO/Espagne, STES-I/Espagne et CTF-FCE/Canada

Langue originale: Espagnol/anglais

Le 6^{ème} Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE), réuni au Cap, en Afrique du Sud, du 22 au 26 juillet 2011 :

1. **Souligne** le rôle fondamental que jouent les politiques publiques d'égalité dans le développement d'une éducation non discriminatoire envers les filles et dans la prévention de la violence liée au genre.
2. **Observe** avec inquiétude qu'il est possible que les conséquences graves de la crise économique et sociale actuelle, accrues par les événements internationaux récents, détournent les efforts entrepris pour parvenir à scolariser toutes les filles dans le système primaire et pour combattre les situations de discrimination et de violence liées au genre qui se produisent dans tous les pays.
3. **Souligne** que la pratique de la punition par lapidation est inhumaine parce qu'elle constitue la sanction de la torture et de la mort progressive qui est une insulte à l'humanité ; et que, bien que la pratique de la lapidation puisse être contre des hommes ou des femmes, elle a été en grande partie pratiquée contre des femmes.
4. **Prend note** que les Déclarations internationales telles que celles faites lors de la Conférence mondiale tenue à Beijing où la lutte pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les actions encouragées par l'Internationale de l'Éducation, ont contribué à mettre en lumière les problèmes que les élèves filles rencontrent pour poursuivre en toute normalité une éducation qui leur garantisse leurs droits et une autonomie.
5. **Rejette catégoriquement** les situations de discrimination et de violence que connaissent les élèves filles et les femmes dans le monde entier et considère que le milieu de l'éducation doit être considéré comme un lieu sûr pour qu'elles puissent accéder à l'établissement scolaire et y rester sans crainte, et garantisse une éducation publique, de qualité pour tous et pour toutes.
6. **Observe avec préoccupation** que **les progrès** dans la scolarisation des filles et des garçons sont très lents, comme le démontre le rapport de l'Éducation pour Tous (EPT) de 2010, qui souligne que 54% de filles, au niveau mondial, n'a même pas accès à l'école et que parmi les 759 millions d'adultes qui ne savent ni lire ni écrire, deux tiers sont des femmes.
7. **Réitère** sa conviction que l'égalité dans l'éducation est une condition indispensable pour parvenir à un développement juste et équitable des sociétés, ainsi que pour garantir les droits fondamentaux des filles et des femmes.
8. **Dans ce sens déclare** sa conviction que c'est uniquement en incorporant des politiques liées au genre qui sont transversales à tous les domaines et tous les niveaux d'éducation, que l'on obtiendra un changement réel capable d'éliminer toutes les formes de discrimination, qu'on accomplira des progrès dans l'éradication de la violence liée au genre pour atteindre des niveaux supérieurs d'équité pour les élèves filles et garçons, ainsi que pour les professionnels de l'éducation.

En vertu de quoi, le VI^e Congrès Mondial de l'IE

- a) **Exhorte** tous les gouvernements à réunir et publier des données statistiques qui permettent de prendre des mesures qui mettent en lumière la situation des élèves filles et des enseignantes dans le domaine éducatif.
- b) **Préconise également** que des mesures spécifiques soient développées, pour éliminer tout type d'obstacle dans l'accès des filles à l'éducation, tels que l'élimination des quotas scolaires, le manque de formation des familles, l'élimination des stéréotypes dans l'éducation des filles et l'adoption de mesures concrètes et sûres pour empêcher la violence à l'école.
- c) **Réitère** qu'il faut incorporer l'enseignement de l'égalité dans les programmes scolaires où subsistent des éléments dissimulés ou explicites, qui sont discriminatoires contre toutes les femmes et les filles, et perpétuent des stéréotypes sexistes. Et rappelle qu'il faut former les enseignants et les enseignantes pour développer leur travail en accord avec les principes d'égalité et la prévention de la violence contre les femmes et les filles.
- d) **Conseille** à toutes les organisations membres de l'Internationale de l'Education de continuer à mener des actions en faveur de la scolarisation des petites filles et des jeunes filles, en intégrant l'égalité de manière transversale dans le système éducatif, en effectuant des campagnes de sensibilisation auprès des familles et en encourageant des actions susceptibles d'éradiquer la violence liée au genre à l'école.
- e) **Encourage** toutes les organisations internationales de l'éducation à adopter des politiques qui assurent l'éradication de la violence contre les femmes incluant une opposition à la pratique de la lapidation pour une raison quelconque, et à exprimer une opposition écrite publique pour toute acte d'exécution d'un être humain de cette manière.